

87. Décision du 23 mars 1878 nommant les membres civils du conseil d'administration.....	49
88 à 99. Nominations, mutations, etc.....	49

N° 75. — *Message du Président de la République* (15 décembre 1877).

« Messieurs les sénateurs,
« Messieurs les députés,

« Les élections du 14 octobre ont affirmé, une fois de plus, la
« confiance du pays dans les institutions républicaines.

« Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un cabinet
« choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à dé-
« fendre et à maintenir ces institutions par la pratique sincère des
« lois constitutionnelles.

« L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit
« apaisée; il exige avec non moins de force qu'elle ne se renou-
« velle pas.

« L'exercice du droit de dissolution n'est, en effet, qu'un mode
« de consultation suprême auprès d'un juge sans appel, et ne sau-
« rait être érigé en système de gouvernement. J'ai cru devoir user
« de ce droit, et je me conforme à la réponse du pays.

« La Constitution de 1875 a fondé une République parlementaire
« en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la
« responsabilité solidaire et individuelle des ministres.

« Ainsi sont déterminés nos devoirs et nos droits respectifs.
« L'indépendance des ministres est la condition de leur respon-
« sabilité.

« Ces principes tirés de la Constitution sont ceux de mon Gou-
« vernement.

« La fin de cette crise sera le point de départ d'une nouvelle ère
« de prospérité.

« Tous les pouvoirs publics concourront à en favoriser le déve-
« loppement. L'accord établi entre le Sénat et la Chambre des dé-
« putés, assurée désormais d'arriver régulièrement au terme de
« son mandat, permettra d'achever les grands travaux législatifs
« que l'intérêt public réclame.

« L'Exposition universelle s'ouvrira; le commerce et l'industrie
« vont prendre un nouvel essor; et nous offrirons au monde un nou-
« veau témoignage de la vitalité de notre pays, qui s'est toujours